

## CONSEIL MUNICIPAL MARDI 20 JANVIER 2026 PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal de la commune de Baudres s'est réuni le mardi 20 janvier 2026 à la mairie à 18 heures30 sous la présidence de Bruno LESSAULT, Maire.

**Etaient présents** : Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Thierry DUJON, Isabelle VACHEY, Jean-Yves GAPIN, Sophie DOS SANTOS.

**Absents excusés** : Pascal FILLON (donne pouvoir à Sophie DOS SANTOS), Adrien GAUGRY (donne pouvoir à Maryvonne BOUQUIN).

**Quorum** : 6

**1 – Désignation de la secrétaire de séance** : Maryvonne BOUQUIN est désignée à l'unanimité.

### **2 – Ordre du jour**

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2025,
- Délibération concernant le choix d'un tracteur tondeuse en vue de son acquisition,
- Délibération concernant le financement et l'acquisition d'un tracteur tondeuse,
- Délibération concernant le choix du camion,
- Délibération concernant le financement et l'acquisition du camion,
- Délibération concernant l'attribution du Fonds d'aide au maintien des activités commerciales en zone rurale,
- Délibération concernant la fixation du loyer du commerce,
- Questions et informations diverses

### **3 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2025**

Bruno LESSAULT soumet le procès-verbal au vote, il est approuvé à l'unanimité.

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10

### **4 – Délibération concernant le choix d'un tracteur tondeuse en vue de son acquisition**

Lors du dernier conseil, le remplacement du tracteur tondeuse a été évoqué.

Trois devis ont été demandés et envoyés par mail aux membres du conseil.

ISEKI	44 098,60 €	5 000,00 €
GRILLO	38 100,00 €	7 000,00 €
KUBOTA	49 200,00 €	13 900,00 €

Bruno LESSAULT présente les caractéristiques du matériel Kubota : plus gros que les autres avec possibilité d'ajouter d'autres équipements et options, largeur de coupe de 1,50 m, puissance 50 CV, balayeuse. Cet équipement plus performant permettra un gain de temps à l'équipe. Il a mené des négociations auprès du fournisseur. Le coût supérieur de 10 000 € par rapport aux autres devis a été ramené à 4 000 € avec la reprise la plus avantageuse de l'ancien matériel. Après comparaison des performances et des prix, le choix se porte sur le matériel Kubota.

Le conseil approuve le choix du matériel à l'unanimité.

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10

### 5 – Délibération concernant le financement et l'acquisition du tracteur tondeuse

Le coût de l'acquisition s'élève à 35 180,00 € TTC, soit 27 000,00 € HT.

Françoise LIMOGES propose le plan de financement à hauteur de 27 000,00 € répartis comme suit :

-subvention FAR 2026 : 30 % maximum soit 8 100,00 €

-autofinancement : 70 % soit 18 900,00 €

Le conseil vote à l'unanimité le plan de financement pour l'acquisition du tracteur tondeuse.

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10

Le conseil autorise le maire à signer tous les documents liés à cette acquisition.

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10

Françoise LIMOGES ajoute que le matériel est sous garantie et souhaite que davantage de soin soit apporté au matériel. Elle s'adresse à Thierry DUJON qui peut conseiller avant intervention ou démontage.

Thierry DUJON précise que la garantie ne couvre pas tout, par exemple la casse. Jean-Yves GAPIN signale la présence de dépôt de déchets sauvages susceptibles de détériorer le matériel lors de la tonte. Comme sur la route du Séchoir ou un second dépôt vient d'être effectué.

### 6 – Délibération concernant le choix du camion

Bruno LESSAULT fait part au conseil de la baisse des performances du camion malgré les réparations déjà effectuées, sans résultat, dont la vanne EGR.

D'autres explorations pourraient être effectuées mais le devis est très élevé.

Son remplacement est donc envisagé.

4 devis ont été demandés et transmis par mail aux membres du conseil.

MARQUE	PRIX	REPRISE	NOMBRE DE CHEVAUX FISCAUX	GARANTIE
NISSAN	51 400,00 €	5 500,00 €	150 CV	5 ans
	46 800,00 €	5 500,00 €	150 CV	5 ans
RENAULT	57 600,00 €	5 400,00 €	170 CV	2 ans
MERCEDES	57 600,00 €	2 000,00 €	150 CV	2 ans
IVECO	55 080,00 €	2 400,00 €	160 CV	2 ans

Bruno LESSAULT présente les caractéristiques du camion Nissan dont le coût s'élève à 46 800,00 €. Il sera équipé d'une benne de 3,20 m, de panneaux travaux, de gyrophares.

Après comparaison, le conseil approuve le choix de ce nouveau camion à l'unanimité.

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10

### 7 – Délibération concernant le financement de l'acquisition du camion.

Le coût de l'acquisition du camion s'élève à 46 800,00 € TTC, soit 39 000,00 € HT.

Françoise LIMOGES propose le plan de financement à hauteur de 39 000,00 € répartis comme suit :

-subvention DETR 2026 : 50% maximum, soit 19 500,00 €

-autofinancement 50 % soit 19 500,00 €

Elle rappelle que la reprise de l'ancien camion est de 5 500,00 € TTC.

Le conseil vote à l'unanimité le plan de financement pour l'acquisition du camion.

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10

Le conseil autorise le maire à signer tous les documents liés à l'acquisition du camion.

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10

### 8 - Délibération concernant l'attribution du Fonds d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en Zone Rurale.

La subvention demandée porte sur l'acquisition d'un local à usage commercial, les réfections et l'aménagement.

Le coût de l'opération pour l'unique commerce de la commune s'élève à :

32 852,04 € HT pour l'acquisition

25 285,58 € HT pour la réfection

39 132,23 € HT pour l'aménagement

30 152,16 € HT pour le logement attenant

soit un montant total de 127 422,01 € HT.

Françoise LIMOGES propose le plan de financement comme suit :

-fonds d'aide au maintien des activités commerciales en zone rurale de 50 % maximum, soit 63 721,00 €

-autofinancement de 50%, soit 63 721,01€.

Le conseil vote à la majorité le plan de financement concernant l'acquisition, la réfection et l'aménagement du commerce.

Contre : 0      Abstention : 1      Pour : 9

Le conseil autorise le maire à signer tous les documents liés à ce plan de dossier.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 10

### 9 – Délibération concernant la fixation du loyer du commerce

Françoise LIMOGES rappelle que le loyer a été fixé à 360 € lors de la réunion du conseil du 9 septembre.

Le commerce étant assujéti à la TVA, il est nécessaire de voter le loyer HT et TTC, afin que les montants figurent dans le contrat de bail. Le loyer est donc fixé à 360 € TTC, soit 300,00 € HT.

Le conseil vote à l'unanimité les montants HT et TTC du loyer fixé pour le commerce.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 10

Le conseil autorise le maire à signer tous les documents liés à la location du commerce.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 10

### 10 – Questions et informations diverses

Bruno LESSAULT donne les informations suivantes :

- ✚ Multiservices : Françoise LIMOGES explique que la licence IV est bloquée au service des impôts suite à une erreur de la trésorerie.

Elle ajoute que les démarches auprès des assurances sont effectuées : locaux assurés par la commune et matériel assuré par la gérante.

Bruno LESSAULT attend que le notaire fixe un rendez-vous pour la signature du bail.

- ✚ Champ des panneaux photovoltaïques : Bruno LESSAULT informe le conseil que les travaux sont commencés avec la pose de clôtures mais les entreprises rencontrent des difficultés en raison du gel suivi de pluies abondantes.

- ✚ Poche d'eau : Françoise LIMOGES indique qu'un tableau comparatif des consommations a été envoyé comme justificatif pour recevoir la subvention de l'Agence de l'eau. Catherine GUILLAUMIN fait remarquer que certains massifs sont arrosés avec l'eau prélevée sur le réseau alimentant des bâtiments communaux, que le système d'arrosage automatique est ancien : les asperseurs et les programmeurs sont défectueux. Elle préconise que, pour l'arrosage, l'eau ne soit plus prélevée sur le réseau, qu'on utilise la cuve attelée au tracteur et que le remplissage se fasse à partir de la poche. Bruno LESSAULT propose de remplacer la cuve actuelle de 1000 litres par une cuve de 2000 à 3000 litres pour un gain de temps. Il demande à Thierry DUJON si le tracteur peut supporter le poids d'une cuve plus grande ; il répond : possible oui, mais attention au freinage du tracteur. Jean-Yves GAPIN rappelle la superficie importante à entretenir, le dispositif est coûteux en temps de travail, en matériel etc... il évoque les communes qui choisissent d'aider les habitants voltaires pour fleurir leurs bourgs et invite à s'en inspirer. Il déplore que l'argent public soit utilisé pour des actions purement esthétiques au détriment des besoins vitaux des habitants. Il rappelle la crise budgétaire que l'hôpital public de Châteauroux traverse par exemple, et interroge sur le choix collectifs. Catherine GUILLAUMIN explique que le maintien du label 3 fleurs exige une reconversion : installation de vivaces, de plantes aromatiques, de pieds de vigne, peu exigeants en eau.

- ✚ Cérémonie des vœux du 09 janvier 2026 : La population est satisfaite tant sur les bilans présentés que sur le moment de convivialité qui a suivi.

- ✚ Fête des écoles et 40 ans du RPI : Elle aura lieu à Baudres le vendredi 26 juin 2026. Françoise LIMOGES présente l'organisation : les enseignants s'occupent de la fête des écoles et la commune de la fête du RPI. A cette occasion, Françoise LIMOGES lance un message sur Panneau Pocket pour récupérer des photos destinées à une exposition et un film pourrait être diffusé en boucle.

- ✚ Logement rue de la Source : la réhabilitation est en cours. Pour refaire le sol de la partie ancienne, il faut faire tomber le torchis et couler une chape béton. M. BOURGUIGNON a été sollicité.

- ✚ Toitures préau, cantine, école, mairie : 3 devis ont été demandés aux entreprises MAYE, GAUGRY et COUVERTURE ART ET TRADITIONS.

Jean-Yves GAPIN rappelle que depuis que sa protection en zinc est tombée, la lucarne en tuffeau de la mairie, voit son état continuer de se dégrader, Bruno LESSAULT répond qu'elle va être reprise en même temps que les travaux de toiture. La subvention FAR 2024 a été acceptée pour ces travaux.

La séance est levée à 20h03

Le Maire,

Bruno LESSAULT

La secrétaire,

Maryvonne BOUQUIN